

# Décision n°50/2023

**Objet : Acquisition de barrières monoblocs anti-véhicule bélier – Sté BAAVA France**

**Le Maire de la Commune de Vendargues ;**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°08/2020 en date du 25 mai 2020, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir des barrières monoblocs anti-véhicule bélier pour la sécurisation des manifestations et des spectacles de rues organisés sur la commune, notamment dans le cadre de la fête votive ;

## DECIDE

- Article 1** Est passé commande à la société BAAVA France, dont le siège social est 1 rue de Stockholm à Paris (75008) pour la fourniture de 51 barrières monoblocs anti-véhicule bélier avec accessoires et plaques signalétiques, pour un coût global d'acquisition de 24.995,80 € H.T., soit 29.994,96 € T.T.C..
- Article 2** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, chapitre 21.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du Conseil Municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

**Décision certifiée exécutoire par :**

**Transmission en Préfecture**

**Mise en ligne le** ..... **15/06/2023** .....

**Fait à Vendargues, le 15 juin 2023.**

**Le Maire,  
Guy LAURET.**

